

Ensemble, assurons notre AVS !

Assemblée cantonale extraordinaire du PLR. Les Libéraux-Radicaux
du canton de Fribourg, 1^{er} septembre 2022

Kathia Pauchard

MLaw, LL.M. (Berkeley), titulaire du brevet d'avocat

CCIF, Responsable service juridique



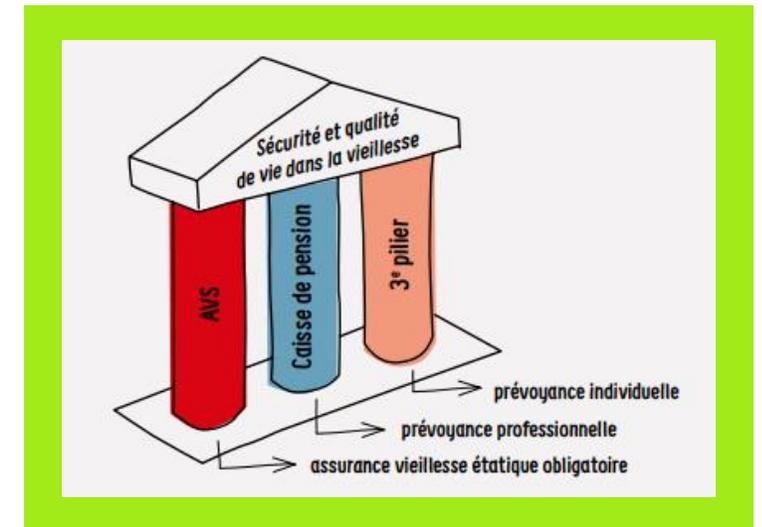
**2x OUI à
AVS 21**

**Ensemble, assurons
notre AVS**

Qu'est-ce que l'AVS?

Systeme des 3 piliers de la prévoyance vieillesse en Suisse

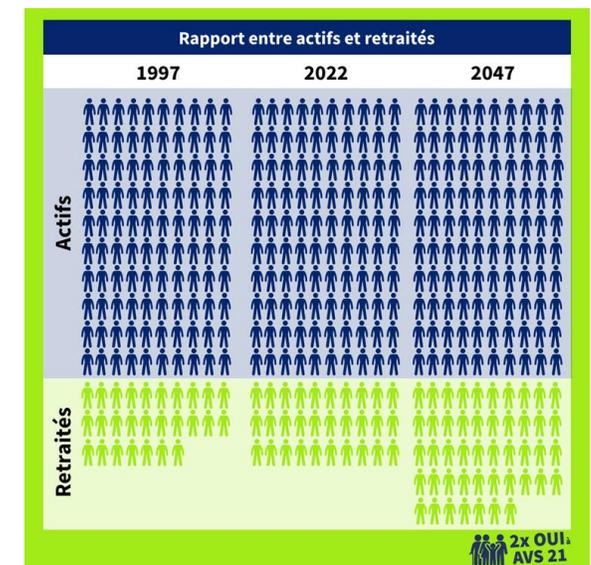
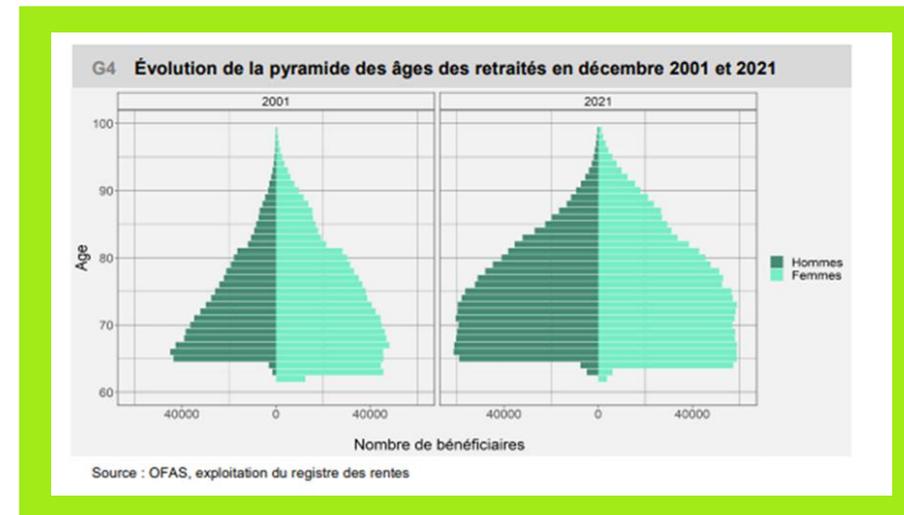
- › AVS (1^{er} pilier)
 - › Assure les besoins de base de la population suisse
 - › Cotisations perçues auprès de toutes les personnes assurées et versées aux retraités
 - › Financement selon le système dit de répartition
- › Prévoyance professionnelle (2^{ème} pilier)
 - › Maintient, avec l'AVS, le niveau de vie antérieur
 - › Épargne personnelle : les assurés versent une partie de leur salaire à la caisse de pension
 - › Financement par capitalisation
- › Prévoyance individuelle (3^{ème} pilier A)
 - › Satisfait les besoins personnels une fois à la retraite
 - › Cotisation volontaire auprès d'une banque ou une assurance



Pourquoi réformer l'AVS?

Défis de l'AVS

- › Évolution démographique de la population suisse
 - › Arrivée à la retraite de la génération des baby-boomers (pic de naissance entre 1955 et 1970) et donc vague de départs à la retraite
 - › Augmentation du nombre de retraités de 2/3 d'ici à 2050
 - › Baisse simultanée de la population active
 - › Diminution du rapport entre cotisants et bénéficiaires (6,5 : 1 en 1948, 3,3 : 1 en 2020 et 2,2 : 1 en 2050)



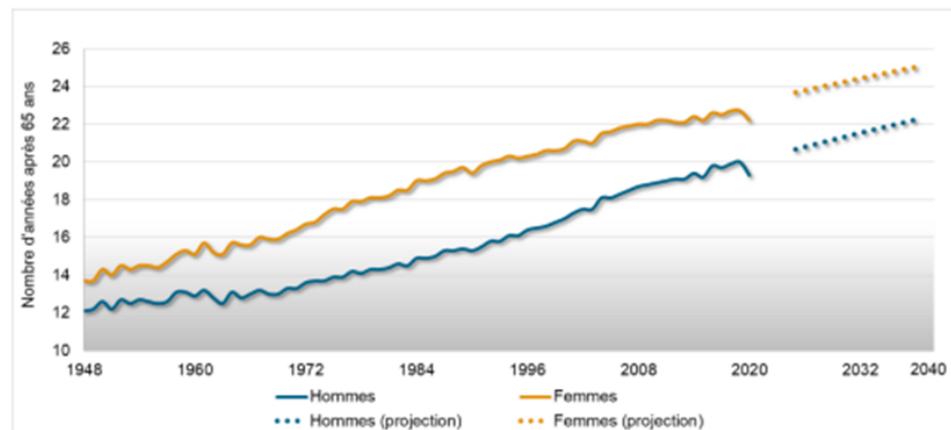
Pourquoi réformer l'AVS?

Défis de l'AVS

› Vieillesse de la population

- › Forte augmentation de l'espérance de vie (en 1948: 65.1 ans pour les hommes et 69.4 ans pour les femmes - en 2020: 81 ans pour les hommes et 85.1 ans pour les femmes)
- › Rente perçue en moyenne pendant 12-13 ans en 1948 et pendant 20-23 ans aujourd'hui

G1 : Espérance de vie à 65 ans entre 1948 et 2040, état et projections (OFS, 2021 et 2019)



Nous vivons de plus en plus longtemps et percevons donc plus longtemps une rente AVS



Source : Office fédéral de la statistique, espérance de vie, 1981-2020

Pourquoi réformer l'AVS?

Défis de l'AVS

› Manque d'argent

- › Dépenses dépassant les recettes dès 2025
- › Déficit d'exploitation cumulé de 16 milliards attendu en 2032

› Système inadapté

- › Introduit en 1948
- › Blocage des réformes depuis 25 ans
- › Evolution considérable de la société

Les dépenses de l'AVS dépasseront les recettes

Évolution du résultat de répartition de l'AVS 2016-2032, les valeurs à partir de 2022 sont des prévisions de la Confédération



Source : Office fédéral des assurances sociales, Perspectives financières de l'AVS

Tableau 4 : Résultat de répartition de l'AVS de 2023 à 2032 (sans AVS 21), en millions de francs

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Résultat de répartition annuel	1 066	1 023	-172	-448	-1 007	-1 203	-2 823	-3 000	-4 625	-4 726
Résultat de répartition cumulé		2 089	1 917	1 469	462	-741	-3 564	-6 564	-11 189	-15 915

Source: Office fédéral des assurances sociales (AVS), Les finances de l'AVS avec et sans AVS 21, 27.06.2022

Sur quoi voterons-nous ?

2 objets liés – 2x OUI à AVS 21

› Mesures structurelles

- › Diverses modifications de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS)
- › Référendum lancé par la gauche, les syndicats et des associations féministes
- › Majorité du peuple requise

› Mesure financière

- › Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS: augmentation de la TVA passant par une modification de la Constitution fédérale
- › Référendum obligatoire
- › Double majorité du peuple et des cantons requise

› Objets liés ne pouvant entrer en vigueur que conjointement

Sur quoi voterons-nous ?

Mesures structurelles

- › Flexibilisation accrue du départ à la retraite
 - › Remplacement de l'âge fixe de la retraite par un âge de référence flexible
 - › Possibilité de percevoir la rente de vieillesse entre 63 et 70 ans (anticipation de maximum 2 ans et ajournement de maximum 5 ans)
 - › Passage de la vie active à la retraite possible de manière progressive en ne percevant qu'une partie de la rente (entre 20 et 80%) et en anticipant mensuellement sa rente de vieillesse
 - › Taux de réduction de la rente en cas d'anticipation et taux d'augmentation en cas d'ajournement adaptés à l'espérance de vie
- › Incitations à poursuivre l'activité professionnelle après l'âge de référence
 - › Possibilité de cotiser sur l'entier du salaire (franchise de CHF 1'400.- par mois désormais en option)
 - › Prise en compte des cotisations versées après 65 ans (possibilité de combler les lacunes de cotisation si les conditions sont remplies et d'améliorer le revenu annuel déterminant)
 - › Amélioration de la rente AVS jusqu'à hauteur de la rente maximale

Sur quoi voterons-nous ?

Mesures structurelles

- › Harmonisation progressive de l'âge de référence pour les hommes et les femmes
 - › Harmonisation progressive de l'âge de référence à 65 ans
 - › Relèvement de l'âge de référence des femmes de 64 à 65 ans débutant un an après l'entrée en vigueur de la réforme et se fera par tranches de trois mois par année (âge de référence harmonisé dès 2028 en cas d'entrée en vigueur en 2024)
 - › Historique

1948: 65 ans
1957: 63 ans
1964: 62 ans
2001: 63 ans
2005: 64 ans

Alignement de l'âge de référence par étapes



Relèvement de l'âge de référence des femmes par étapes

Ajustement de l'âge de référence par année de naissance à l'entrée en vigueur en 2024

Année de naissance	Âge de référence
1960 et plus âgées	64 ans
1961	64 ans et 3 mois
1962	64 ans et 6 mois
1963	64 ans et 9 mois
1964 et plus jeunes	65 ans

Source: Office fédéral des assurances sociales, AVS 21, la réforme adoptée par le Parlement

Sur quoi voterons-nous ?

Mesures structurelles

- › Mesures compensatoires pour les générations de femmes les plus touchées
 - › Génération transitoire comprenant 9 années (femmes âgées de 55 ans ou plus au moment de l'entrée en vigueur, soit celles nées entre 1961 et 1969 elle intervient en 2024)
 - › Suppléments de rente AVS à vie pour les femmes qui perçoivent leur rente à l'âge de référence ou après
 - › Calculés en fonction du revenu annuel (conditions plus généreuses pour les revenus faibles) et de l'année de naissance
 - › Versés en dehors du système des rentes: pas soumis aux plafonds (rente maximale / rente pour couple marié) et n'entraînant pas de réduction des prestations complémentaires
 - › Possibilité d'anticiper la rente à 62 ans (3 ans maximum)
 - › Retraite anticipée facilitée par un taux de réduction préférentiel

Sur quoi voterons-nous ?

Mesures structurelles

Supplément de rente pour la génération transitoire

Lors de l'entrée en vigueur en 2024

Revenu annuel moyen (en Fr.)

Supplément

< 57'360	160 francs
57'361-71'700	100 francs
> 71'701	50 francs

Source : Office fédéral des assurances sociales, AVS 21, la réforme adoptée par le Parlement

Année de naissance	Âge de référence (entrée en vigueur en 2024)	Supplément de rente AVS / mois (en % du supplément de base)
1961	64 ans + 3 mois	25 %
1962	64 ans + 6 mois	50 %
1963	64 ans + 9 mois	75 %
1964	65 ans	100 %
1965	65 ans	100 %
1966	65 ans	81 %
1967	65 ans	63 %
1968	65 ans	44 %
1969	65 ans	25 %

Source: OFAS, AVS 21: Conséquences pour les femmes, 27.06.2022

Sur quoi voterons-nous ?

Mesures structurelles

- › Droit à l'allocation pour impotent (API) dans l'AVS
 - › Réduction du délai de carence: besoin d'aide d'autrui pour les actes de la vie quotidienne devant avoir duré 6 mois (contre une année actuellement; dans l'AI, le délai reste d'une année)

Sur quoi voterons-nous ?

Mesure financière

Hausse de la TVA par la réforme AVS 21

Taux normal
Jusqu'à
présent:
7.7%
Nouveau:
8.1%



Services



Voitures



Alcool et
produits de tabac



Montres
et bijoux

Taux réduit
Jusqu'à
présent:
2.5%
Nouveau:
2.6%



Denrées
alimentaires



Médicaments



Journaux et livres

Taux spécial
Jusqu'à
présent:
3.7%
Nouveau:
3.8%



Logement avec petit-
déjeuner



Santé



Éducation



Culture



Location et biens
immobiliers

Sur quoi voterons-nous ?

Mesure financière

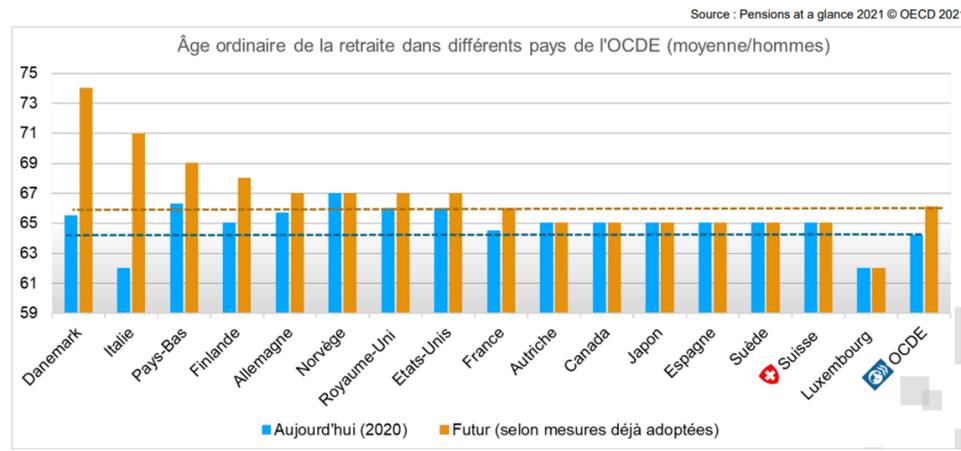
- › Ajustements structurels insuffisants pour stabiliser la situation
- › Effort des générations plus âgées en soutien des générations futures
- › Augmentation des taux limitée
- › Dépenses supplémentaires minimales pour chaque personne
 - › CHF 200 francs par an en moyenne par ménage suisse
 - › surcoût de 10 centimes pour des achats alimentaires de CHF 100.-

Pourquoi 2x OUI à AVS 21 ?

Comparaison internationale

Pays	Age légal de la retraite	Augmentations décidées
Allemagne	65 ans et 10 mois	Augmentation progressive en cours de l'âge de la retraite (pour atteindre 67 ans en 2031)
Autriche	H : 65 ans F : 60 ans	Entre 2024 et 2033, augmentation progressive de l'âge de la retraite des femmes pour atteindre celui des hommes
Danemark	67 ans	Augmentation progressive de l'âge de la retraite (pour atteindre 69 ans en 2035)
Finlande	65 ans	L'âge de la retraite des personnes nées en 1965 et après sera lié à l'espérance de vie
France	62 ans	-
Italie	67 ans	Augmentation de l'âge de la retraite compte tenu de l'évolution de l'espérance de vie
Pays-Bas	66 ans et 7 mois	Augmentation progressive en cours de l'âge de la retraite (pour atteindre 67 ans en 2024) ; à partir de 2025, l'âge légal de la retraite sera lié à l'espérance de vie
Suède	65 ans	Dès 2026, l'âge de la retraite sera augmenté compte tenu de l'espérance de vie

Source: OFAS, La réforme en comparaison internationale, 27.06.2022



Source: OFAS, Stabilisation de l'AVS (AVS 21), Le projet soumis en votation, août 2022

Pays	Taux de TVA normal en %
Allemagne	19
Autriche	20
Belgique	21
Danemark	25
Espagne	21
Finlande	24
France	20
Grèce	24
Irlande	23
Italie	22
Luxembourg	17
Pays-Bas	21
Norvège	25
Portugal	23
Royaume-Uni	20
Suède	25

Source: OFAS, La réforme en comparaison internationale, 27.06.2022

CF et Parlement disent OUI

Conseil fédéral, CN et CE soutiennent le projet

- › Conseil national :
 - › **125** contre **67** pour la modification de la loi
 - › **126** contre **40** pour l'augmentation de la TVA
- › Conseil des États :
 - › **31** contre **12** pour la modification de la loi
 - › **43** contre **0** pour l'augmentation de la TVA



Pourquoi 2x OUI à AVS 21 ?

Moderniser d'urgence sans réduire les rentes

- › Compromis équilibré
- › Modernisation nécessaire et urgente
- › Maintien des rentes
- › Stabilisation du 1^{er} pilier
- › Sauvegarde du système des 3 piliers
- › Absence d'incidence sur les cotisations
- › Flexibilisation de la retraite pour tous avec possibilité d'améliorer les rentes
- › Salaires et cotisations supplémentaires pour les femmes (très dépendantes du 1^{er} pilier)
- › Davantage de personnel expérimenté pour pallier à la pénurie
- › Solidarité intergénérationnelle

Tableau 7 : Conséquences des mesures sur les comptes de l'AVS de 2024 à 2032, en millions de francs

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	cumulé
Relèvement de l'âge de la retraite des femmes	0	272	615	993	1 368	1 441	1 434	1 437	1 413	8 973
Mesures de compensation	0	-75	-131	-206	-304	-402	-481	-553	-608	-2 760
Augmentation de la TVA	1 041	1 342	1 365	1 385	1 405	1 425	1 446	1 467	1 488	12 364
Divers	34	-11	-63	-139	-202	-225	-227	-238	-238	-1 309
Effet total d'AVS 21	1 075	1 528	1 786	2 033	2 267	2 239	2 172	2 113	2 055	17 268

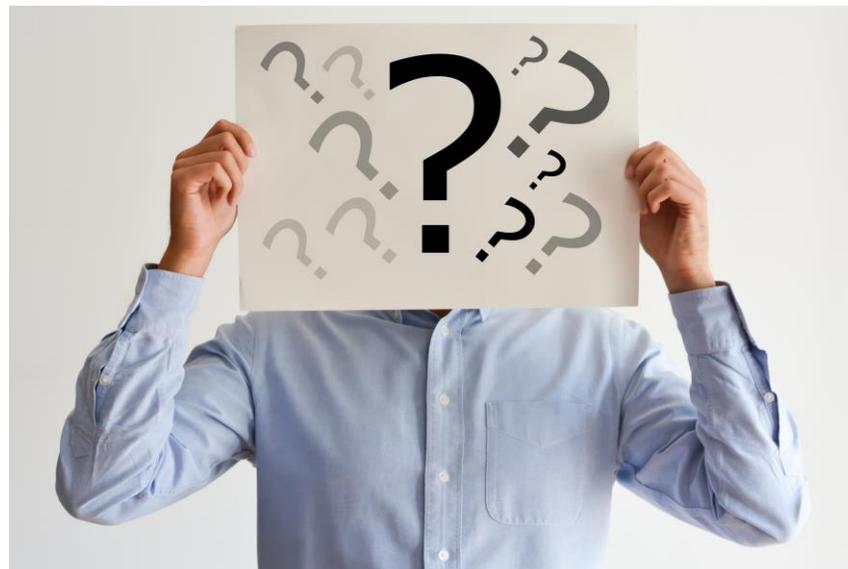
Source: OFAS, Les finances de l'AVS avec et sans AVS 21, 27.06.2022



2 x oui à AVS 21!

Ensemble, assurons notre AVS

Des questions?



2 x oui à AVS 21!

Ensemble, assurons notre AVS

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



CCIF  HIKF

Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg
Handels- und Industriekammer des Kantons Freiburg